

sécurité. Ces équipes seraient composées d'experts provenant d'un certain nombre de secteurs, dont la police, les forces armées, le HCR et d'autres organisations humanitaires, d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales, et des autorités locales.

- La force de police internationale aurait pour principaux rôles de fournir des avis à la police locale et au HCR (ainsi qu'à d'autres parties s'occupant de la gestion des camps), et aussi de dispenser une formation et de coordonner le soutien logistique et technique accordé à la police locale.
- Afin que l'ONU puisse identifier rapidement une force police internationale qualifiée et professionnelle en mesure de combler les besoins actuels et prévus, les États membres devraient fournir au Système de forces en attente des Nations unies (UNSAS) des informations détaillées sur leurs engagements. Ces informations devraient comprendre le nombre de policiers disponibles, leurs compétences ainsi que le délai d'intervention prévu pour leur déploiement. Il faut que ces informations soient mises à jour périodiquement.
- Il importe d'identifier des dirigeants locaux crédibles et de coopérer avec eux — aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur des camps. La force de police internationale, une fois déployée, devrait s'efforcer de nouer des rapports avec d'authentiques dirigeants aussi bien au sein des camps qu'à l'intérieur du gouvernement d'accueil.